Le débat qui se déroule ici et dans tout le pays au sujet de la très forte présence étrangère dans l'économie canadienne, et de l'aptitude du Canada à prendre ses propres décisions économiques, ne se reflète nullement dans le bill C-201 sur l'examen des prises de contrôle par des étrangers. Ce bill a reçu différents qualificatifs dont quelquesuns du ministre lui-même, probablement en prévision de ce débat. On l'a décrit comme totalement inutile, comme constituant un premier pas étonnamment modeste, comme étant simplement modeste, hésitant, un faible grignotage, comme ne s'attaquant pas au problème, comme étant faible, et ainsi de suite. J'ai épuisé mon énergie mais je puis vous assurer que les adjectifs ne manquent pas au sujet de ce bill. L'un des plus intéressants est paru dans le Times de New York qui déclarait que «les hommes d'affaires des États-Unis ont réagi avec satisfaction». C'est indéniablement l'euphémisme de l'année.

Si j'ai bien lu les journaux, le ministre du Revenu national a annoncé,-et le ministre de l'Industrie et du Commerce y a fait allusion il y a un instant,—qu'il y aurait des rencontres avec les premiers ministres provinciaux. Il nous faut savoir si les observations et les points de vue des premiers ministres provinciaux donneraient lieu à des modifications de la mesure législative. Le ministre du Revenu national (M. Gray) a déclaré qu'il s'agirait plutôt d'une consultation et qu'il ne faudrait pas s'attendre à ce que le projet de loi soit modifié. C'est une sorte de courbette qu'on fait à ce cliché qu'est devenue la démocratie active. S'il faut ajouter foi aux déclarations du ministre du Revenu national, cette courbette s'accompagne également d'un soufflet. Ses propos équivalent à dire: «Nous nous réunirons, mon cher premier ministre, mais ceci ne changera rien au projet de loi.»

• (1540)

C'est le 2 mai que le ministre du Revenu national a annoncé les mesures importantes que le gouvernement entendait prendre pour résoudre la question de la mainmise étrangère sur l'économie canadienne. A cet effet, il a déposé un document intitulé «Investissements étrangers directs au Canada.» Il est curieux que la publication de ce document ait coïncidé avec le projet de loi. Ce dernier, semble-t-il, trouve sa source dans ce document, mais à l'analyse, il ne tient nullement compte des mises en garde qui y figurent. Ce document déroute franchement le public et l'on se demande pourquoi une mesure législative qui aborde un aspect secondaire du problème arrive si tard, et sous une forme si anodine qu'elle n'aura presque pas d'effet. Un projet de loi sur les acquisitions de contrôle est utile et bienvenu pourvu qu'on le rédige minutieusement, qu'il renferme des dispositions d'appel adéquates et qu'il prévoie essentiellement un apport provincial important lorsque le moment arrive de décider si une prise de contrôle est suffisamment avantageuse pour le Canada.

Puis-je ajouter ce qui suit: Celui qui travaille dans une usine de pâtes à papier à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, s'il est assez chanceux de garder son emploi, n'est pas aussi intéressé par le débat sur le mode de vie canadien, que par son pain quotidien. Peu importe à cet ouvrier de Bathurst que le capital qui a servi à financer cette usine provienne de Montréal ou de New York. Il faudrait se rappeler ce point lorsqu'on discute toute la question des investissements; de plus, l'aide, les directives et les conseils provinciaux sont nécessaires si l'on veut,

aux termes de l'article 2(2) du projet de loi, apprécier si l'acquisition du contrôle d'une entreprise commerciale canadienne apporte ou est susceptible d'apporter des avantages appréciables au Canada. Toutes ces mesures seront inutiles si les provinces ne participent pas activement à l'évaluation et à l'élaboration des considérations de politique que le ministre a énoncées aussi bien dans cette disposition que dans son discours d'aujourd'hui.

Rien d'étonnant à ce que le ministre du Revenu national,—et je le lui signale en toute déférence,—préfère ne pas associer son nom à ce rapport. On peut présumer qu'à titre de membre loyal du cabinet, il appuie la politique elle-même, car c'est ainsi qu'il doit se comporter s'il veut continuer à en faire partie. Il a consacré deux ans à élaborer la politique dans ce domaine et depuis lors la majeure partie de son œuvre a été mise au rancart, comme la plupart des députés l'avoueront, ou on l'a gentiment emballée en rouge et blanc.

- M. Gibson: Pas à pas, simplement.
- M. Fairweather: Pas à pas? Des pas plutôt chancelants.
- M. Gibson: Non, des pas bien calculés.
- M. Fairweather: Des pas de deux? Quel pas?
- M. Gibson: Non, non.
- M. Fairweather: Quel pas?
- M. Lewis: Un contre-pas.
- M. Fairweather: Un contre-pas n'est pas un pas.

L'hon. M. Stanfield: Un saut à cloche-pied ou une steppe

- M. Fairweather: J'hésite à suivre l'avis du député qui a l'habitude, pour ne pas dire plus, de doubler le pas ou de faire des pas de deux. J'aurais quelque chose à ajouter, si le député veut bien cesser de parler de pas, car ce n'est qu'un demi-pas ou, autrement dit, un pas qui en réalité n'a rien de décisif. J'espère que notre sténographe a le temps de s'amuser, car cet échange de propos n'ajoute rien de positif à cette disposition lamentablement insuffisante. Je suppose qu'en qualité de parlementaires, nous devrions admirer l'habileté du gouvernement à esquiver les véritables décisions qui devraient être prises à la suite de cette étude qui a duré deux ans.
 - M. Gibson: C'est plutôt l'opposition qui s'esquive.
- M. Fairweather: J'espère que le député sera en mesure de faire un discours . . .
- M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) a la parole et il devrait pouvoir continuer son intervention.
- M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, la tragédie, c'est que le député m'a aujourd'hui invité à lui payer son dîner, et voici qu'il fait un contre-pas ou piétine sur place. L'esquive semble être un des attributs du gouvernement actuel, mais un attribut que je déplore; et si le gouvernement se livre à ce que j'imagine être un bichonnage préélectoral, on l'accusera peut-être de fourberie à ce propos. Le symbolisme a trouvé un admirable allié dans le gouvernement.